

ACTIVITES 2018 – 2019

3 – 4 – 5 - 6

PRINCIPE

Pour répondre aux dispositions légales (décret- missions de 1997) et pour s'inscrire dans le projet pédagogique et éducatif de la Ville de Bruxelles et le règlement d'ordre intérieur du lycée, et afin de parfaire leur formation, les élèves se voient proposer un éventail d'activités.

Ils sont tenus de choisir **AU MINIMUM** une de ces activités, qu'elle soit culturelle ou sportive (*sauf en 5^e et 6^e où l'activité est facultative*).

Ils doivent en outre s'engager, dans un esprit de totale solidarité avec le groupe et de perfectionnement individuel, à pratiquer cette activité **avec assiduité** et dynamisme, qu'il s'agisse d'un choix principal ou d'un choix de réserve

CHOIX

Une grille d'activités est présentée aux élèves. Nous nous efforcerons de respecter les choix de chacun. Cependant, toutes les activités sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées pour des raisons imprévisibles en ce moment (un nombre minimum d'élèves par section est à respecter). C'est pourquoi, nous vous demandons d'indiquer un choix principal **et** un choix de réserve.

Lorsque différents groupes sont prévus pour une activité, ils seront constitués par le/la responsable lors de la première séance afin de permettre la création de groupes homogènes.

Aucun changement ne sera admis, seule une réorientation demandée par le/la responsable de l'activité pourrait être prise en considération.

Les élèves non-nageurs ou dont le niveau en natation est insuffisant devront suivre un cours de rattrapage en natation (organisée par le Lycée) et pourront être dispensés de leur activité jusqu'au moment où le niveau en natation sera jugé suffisant par le professeur d'éducation physique. L'élève pourra alors pratiquer l'activité de son choix (le choix de l'activité doit être fait dès à présent).

COTISATIONS

Un avis sera distribué aux élèves pour annoncer la date et les modalités du paiement. Les cotisations sont calculées sur base de conditions forfaitaires, il n'y aura donc aucun remboursement.

Si des parents rencontrent des difficultés de paiement, ils peuvent se mettre en rapport avec monsieur le Proviseur.

ASSURANCE

Les élèves sont couverts par l'assurance de l'école pendant les trajets et pendant le déroulement des activités.

VOLS

L'école n'est pas responsable des vols dans les vestiaires et locaux attenants aux installations sportives. Il est recommandé aux élèves de **ne pas y apporter d'argent ou d'objets de valeur** et de garder sur eux, dans la mesure du possible, papiers d'identité et carte de banque éventuelle.

TRANSPORTS

Les déplacements vers les centres sportifs ne sont pas organisés par l'école. Les élèves sont toujours licenciés sur place après l'activité.

ACTIVITES 2018 – 2019

3 – 4 – 5 - 6

ORGANISATION

Chaque élève devra se présenter à la séance avec son journal de classe afin d'y noter les avis concernant cette activité et avec l'équipement adéquat.

Toute annulation prévue d'une séance sera inscrite aux valves. Les élèves sont tenus de consulter ces valves chaque semaine. Toute absence liée à des contraintes d'horaire scolaire exceptionnelles (présence aux olympiades, aux concours de version, de dissertation, à un rattrapage, etc...) sera préalablement **signalée par écrit** à monsieur le Proviseur

EQUIPEMENT

- En principe, il s'agit de l'équipement d'éducation physique de l'école.
- Pour les sports de raquettes, les élèves doivent posséder le matériel (raquettes + balles).
- Pour certaines activités, il sera déterminé avec le/la responsable de l'activité.

ABSENCES

Le règlement du cours d'éducation physique s'applique aux activités :

- ❖ 3 motifs maximum par an, écrits sur les formulaires pré-établis que vous trouverez en fin de brochure, peuvent dispenser l'élève du cours (!!! 1 motif couvrant 2 absences équivaut à deux motifs)
- ❖ au-delà de ce quota, un certificat médical sera obligatoire
- ❖ les motifs et certificats médicaux seront remis, au plus tard dans les trois jours ouvrables aux secrétaires de niveaux.

Les absences non motivées dans les conditions mentionnées ci-dessus seront sanctionnées par la perte de deux points de comportement (y compris le point 3).

DISPENSES

L'octroi d'une dispense, facultative, est possible **sous certaines conditions** :

- **Trois heures de solfège par semaine ou trois heures consacrées à l'apprentissage d'un instrument et ce, sous contrôle pédagogique.**
- **Trois heures par semaine d'une activité intellectuelle ou artistique orientée vers le perfectionnement individuel et ce, sous contrôle pédagogique.**
- **Trois heures minimum d'un même sport réparties sur 2 séances au moins et encadrées par une personne compétente.**

LES DEMANDES DE DISPENSES SONT A REMETTRE POUR LE 19 SEPTEMBRE AU PLUS TARD

LES ATTESTATIONS DU CLUB MENTIONNANT LE LIEU ET L'HORAIRE DES ACTIVITES SERONT A REMETTRE A MONSIEUR LE PROVISEUR POUR LE 06 OCTOBRE AU PLUS TARD

ACTIVITES 2018 – 2019

3 – 4 – 5 - 6

Activités proposées

ANGLAIS	LEJ	JOUR A DETERMINER	12H45 – 13H45
ATELIERS ÉCRITURE ¹	LEJ	JOUR A DETERMINER	12H45 – 13H45
BASKET	ULB	VENDREDI	16H00 – 17H00
BODY SCULPT	ULB	VENDREDI	16H00 – 17H00
OSER LA POÉSIE	LEJ	JOUR A DETERMINER	12H45 – 13H45
HISTOIRE DE L'ART (3 GROUPES)	LEJ	JOUR A DETERMINER	12H45 – 13H45
INITIATION BD / MANGA ²	LEJ	JOUR A DETERMINER	12H45 – 13H45
INITIATION SPORTS DE COMBATS	ULB	VENDREDI	16H00 – 17H00
MINIFOOT	ULB	VENDREDI	16H00 – 17H00
NÉERLANDAIS	LEJ	JOUR A DETERMINER	12H45 – 13H45
PARKOUR	ULB	VENDREDI	16H00 – 17H00
PRATIQUE LABO ³	LEJ	JOUR A DETERMINER	12H45 – 13H45
PROGRAMMATION DE JEUX VIDÉO	LEJ	JOUR A DETERMINER	12H45 – 13H45
THÉÂTRE	LEJ	VENDREDI	15H25 – 17H05
THÉÂTRE EN NÉERLANDAIS	LEJ	JOUR A DETERMINER	12H45 – 13H45
YOGA	ULB	VENDREDI	16H00 – 17H00

1) *Au cours de ces ateliers, plusieurs genres d'écritures seront explorés (poésie, rap & slam). Le but étant de connaître plusieurs facettes de l'écriture, de les pratiquer afin de mieux les maîtriser ensuite, pour soi-même. Il peut s'agir de jeux d'écriture et exercices de style très courts et ludiques, de textes, fragments, nouvelles, récits de voyage, lettres, fiction et autobiographie ...*

2) *Cours d'initiation BD/MANGA*

Envie de sortir des barrières du temps et de l'espace ? La BD est le média où tout est possible quel que soit ton style et ton niveau de dessin ! Astuces et conseils technique au programme. L'objectif est de réaliser un fanzine (petit livret imprimé) à la fin de l'année avec la compilation des travaux et de faire éclore l'artiste qui est en vous.

3) *Activité destinée aux élèves de 5 et 6 qui n'ont pas de labo dans la grille horaire*

ACTIVITES 2018 – 2019

3 – 4 – 5 - 6

Calendrier

LUNDI

OCTOBRE	1	8	15	22
NOVEMBRE	5	12	19	
JANVIER	7	14		
FEVRIER	4	11	18	25
MARS	11	18		

MARDI

OCTOBRE	2	9	16	23
NOVEMBRE	6	13	20	
JANVIER	8	15		
FEVRIER	5	12	19	26
MARS	12	19		

MERCREDI

OCTOBRE	3	10	17	24
NOVEMBRE	7	14	21	
JANVIER	9	16		
FEVRIER	6	13	20	27
MARS	13	20		

JEUDI

OCTOBRE	4	11	18	25
NOVEMBRE	8	15	22	
JANVIER	10	17		
FEVRIER	7	14	21	28
MARS	14	21		

VENDREDI

OCTOBRE	5	12	19	26
NOVEMBRE	9	16	23	
JANVIER	11	18		
FEVRIER	8	15	22	
MARS	1	22	29	

ACTIVITES 2018 – 2019

3 – 4 – 5 - 6

ACTIVITES 3 – 4 – 5 – 6 2018 – 2019

Motif d'absence aux activités n° 1

NOM Prénom Classe

Date de l'absence

Activité pratiquée (jour + activité).....

Motif de l'absence

.....
.....

Signature du responsable

ACTIVITES 3 – 4 – 5 – 6 2018 – 2019

Motif d'absence aux activités n° 2

NOM Prénom Classe

Date de l'absence

Activité pratiquée (jour + activité).....

Motif de l'absence

.....
.....

Signature du responsable

ACTIVITES 3 – 4 – 5 – 6 2018 – 2019

Motif d'absence aux activités n° 3

NOM Prénom Classe

Date de l'absence

Activité pratiquée (jour + activité).....

Motif de l'absence

.....
.....

Signature du responsable